

LES PROVINCES ET LA DÉMOBILISATION

La conférence tenue récemment à Ottawa a eu pour résultat une coopération efficace des autorités fédérales et provinciales dans le travail de rapatriement.

Le fait que les provinces sont disposées à coopérer avec le gouvernement fédéral dans la mise à exécution des plans de rapatriement et de placement de la main-d'œuvre est mis en évidence par les résultats de la conférence tenue entre les Commissions provinciales des soldats de retour du front et les chefs du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile, conférence qui s'est terminée le mercredi, 4 décembre dernier.

Lorsque les secrétaires des Commissions provinciales eurent entendu l'explication détaillée faite par les personnes autorisées des plans de démobilisation et de rapatriement tracés par le gouvernement fédéral, ils n'eurent pas besoin de discuter longtemps pour s'entendre avec les membres du ministère avec qui ils se trouvaient en session. Le besoin absolu et impérieux de la coordination de tous les efforts de toutes les personnes engagées dans le travail du rétablissement des soldats dans la vie civile fut énergiquement exposé par M. H. J. Daly, directeur du comité de rapatriement et de placement de la main-d'œuvre, qui a été choisi par le gouvernement pour remplir cette charge à cause de sa grande habileté d'organisateur et de conseiller dans les vastes entreprises et l'industrie.

Le principal résultat de la conférence fut l'adoption par les secrétaires provinciaux d'un mémoire qu'ils soumettront bientôt à leurs autorités respectives, définissant la relation qui existe dans leur travail entre les Commissions des soldats de retour du front et les ministères du gouvernement fédéral. Les Commissions, comme le fait remarquer ce mémoire, sont importantes et ont à s'occuper de questions de détail très importantes qui ne pourraient pas être réglées par l'administration chargée du plan général. Ces devoirs se rattachent à cinq grandes divisions:

1. Conduire le soldat de retour du front au bureau de placement de la main-d'œuvre le plus rapproché.
2. Tenir une liste de tous les soldats qui ont besoin de trouver de l'emploi.
3. Etudier les plaintes et les troubles du soldat de retour du front, en général.
4. Se conduire dès maintenant comme l'ami du soldat de retour du front.
5. Organiser des comités dans toutes les municipalités des provinces, partout où la chose sera nécessaire.

La liaison entre le ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile et les commissions provinciales sera établie, comme le dit le mémoire, par le fonctionnaire du ministère chargé de la démobilisation, qui sera attaché aux quartiers généraux de chacune des divisions des onze unités et qui sera un soldat de

retour du front. Ce fonctionnaire sera nommé membre de la Commission des soldats de retour du front et ceux qui seront nommés à cette position par la Commission devront être l'objet d'une juste considération.

SOUS-COMITÉS.

Une autre mesure importante suggérée pour la Commission des soldats de retour du front est qu'elles doivent être considérées comme des sous-comités du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile tout comme, par convention, elles étaient des sous-comités de l'ancienne Commission des hôpitaux militaires.

Il y eut une discussion assez longue sur le problème de ramener au pays les femmes et les dépendants des soldats qui se trouvent en Angleterre. Il s'agissait de savoir qui devrait s'occuper de ces femmes; surtout pour leur venir en aide durant la période où elles se trouveront sans argent ou qu'elles attendront de recevoir de nouveau l'assistance du Fonds patriotique, ou la solde de démobilisation de leurs maris. Lorsque l'on eut exposé que la Croix-Rouge avait déjà mis à la disposition du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile toute son administration pour les fins du travail de la démobilisation que l'on jugerait à propos, la conférence décida unanimement d'accepter cette offre et de déléguer cette part du travail à la Croix-Rouge. Une autre question qui fut discutée, ce fut le problème de la répartition des hommes revenant d'outre-mer, d'après leurs aptitudes au travail et les besoins de la main-d'œuvre pour les industries du pays.

Relativement à cette question, une résolution fut adoptée unanimement et en voici le texte:

Attendu que les besoins de l'industrie dans certaines provinces du Canada sont tels qu'il ne serait pas sage dans l'intérêt du bien-être du Canada de faire revenir les hommes des troupes expéditionnaires canadiennes sans tenir compte de ces besoins, il est résolu que, de l'avis des membres de cette conférence, les ministères de la Milice et du Travail s'entendent et coopèrent afin que le mouvement des troupes revenant d'Angleterre pour être dispersées dans les différentes zones soit gouverné par les besoins des industries au moment du départ projeté d'Angleterre.

Le personnel de la conférence se composait des membres suivants: le fauteuil présidentiel a été occupé alternativement par le colonel F. F. Healey, sous ministre du ministère, et E. H. Scammell, assistant sous-ministre et secrétaire. Un discours souhaitant la bienvenue aux membres fut prononcé par sir James Loughheed, ministre du Rétablissement des soldats, qui donna des explications et appuya fortement sur le besoin urgent de coopération et de coordination de tous les efforts en ces temps importants.

Le plan général de démobilisation du ministère et sa relation à tous les travaux des différents ministères,

sous la surveillance du comité de rapatriement et de placement, a été expliqué à fond. Des discours furent prononcés dans ce sens par H. J. Daly, directeur du comité de rapatriement et de placement; par le colonel Healey et M. Scammell; de même que par le major L. L. Authes et M. T. A. Stevenson, qui ont la direction de la division de la démobilisation du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile. Le major Authes et M. Stevenson représentent respectivement les manufacturiers et le travail.

Les secrétaires des Commissions des soldats de retour du front qui ont assisté à cette conférence sont: P. A. Hughes, I.P.-E.; J. Pye, Québec; J. Warwick, Ontario; A. Pearce, Manitoba; G. P. Weir, M.C., Saskatchewan; H. Strutchbury, Alberta; G. F. Pyke, Colombie-Britannique; W. P. McCoy, Nouvelle-Ecosse, et C. Robinson, Nouveau-Brunswick.

Le fait que MM. Hughes, Weir et Pyke ont été témoins du service actif dans les troupes expéditionnaires canadiennes a contribué grandement à des résultats pratiques à cette conférence. Un autre appui important fut le concours de M. Strutchbury, l'organisateur si bien connu, qui a accompli un travail si efficace pour les soldats de retour du front qu'il jouit de l'honneur d'être le seul membre civil de la G.W.V.A. M. Pearce a aussi des raisons pour se bien rendre compte du travail à accomplir et le rendre efficace, parce que deux de ses fils ont fait partie des troupes expéditionnaires canadiennes, et un d'entre eux a été tué à Cambrai. M. McCoy, avocat bien connu de Halifax, joint à son travail celui de commissaire de l'immigration et des industries de la Nouvelle-Ecosse. Cette position lui est d'une grande valeur en sa qualité de secrétaire de la Commission des soldats de retour du front. M. Robinson est un habitant bien connu de St-Jean, Nouveau-Brunswick, et est juge de paix. Il a accompli un travail splendide pour la Commission des soldats de retour du front.

Texte du mémoire approuvé par les secrétaires des Commissions des soldats de retour du front, mémoire qu'ils devront soumettre à l'approbation finale de leurs commissions respectives:

1. Devra être attaché au service des quartiers généraux de chaque unité du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile, un officier d'unité de démobilisation chargé de s'occuper des problèmes de la démobilisation pour l'unité à laquelle il est attaché, et cette conférence recommande que cet officier soit nommé membre de la Commission des soldats de retour du front.
2. L'officier de démobilisation d'unité devra être un soldat de retour du front et devra être à l'emploi du ministère et payé par lui, et les recommandations pour cette position, faites par les commissions provinciales, devront être prises en considération.
3. Les devoirs de trouver de l'emploi seront entre les mains des ministères fédéral et provinciaux du Travail, et l'emploi devra être obtenu par l'entremise des bureaux de démobilisation actuellement établis.
4. Le ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile devra avoir un représentant qui sera un soldat de retour du front, dans tous les bureaux de placement, afin qu'il puisse donner des renseignements aux soldats de retour du front qui s'adresseront directement à ce bureau pour obtenir de l'emploi. Il relèvera de la commission provinciale

IL ÉCHANGERA LA MONNAIE ANGLAISE DES SOLDATS.

Pour accommoder les soldats qui nous reviennent maintenant d'Angleterre en grands nombres, le ministre des Finances a fait des arrangements avec la banque de Montréal pour qu'un représentant de cette institution se trouve à l'arrivée de tous les bateaux et donne toutes facilités aux soldats pour échanger leur monnaie anglaise pour de la monnaie canadienne au taux admis de \$4.863 par livre sterling. Le gouvernement supportera les pertes qui pourraient se produire dans l'échange. Par suite de cet arrangement les soldats pourront donc se procurer de la monnaie canadienne en échange de leur monnaie anglaise, immédiatement en arrivant au pays.

Le colonel John Thompson, C.R., D.S.O., a été nommé par le gouvernement pour remplir la vacance créée dans la Commission des pensions par la démission du colonel Labatt.

et, par ce fait, du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile.

5. Sauf dans les provinces où les commissions des soldats de retour du front le désirent autrement, les organisations de ces commissions doivent rester ce qu'elles sont actuellement, et ces commissions ayant des comités locaux d'un bout à l'autre des provinces respectives seront chargées des devoirs suivants:

- (a) Conduire le soldat de retour du front au bureau de placement le plus rapproché;
- (b) Tenir une liste des noms de tous les soldats de retour du front qui ont besoin de trouver de l'emploi dans leurs districts respectifs;
- (c) Etudier les plaintes et les troubles du soldat de retour du front, en général;
- (d) Accomplir ces devoirs comme l'ami du soldat de retour du front;
- (e) Organiser, lorsqu'ils n'existent pas déjà, des comités dans toutes les municipalités de la province.

6. Lorsqu'un soldat de retour du front s'adresse à un comité local pour obtenir un emploi, ce comité doit immédiatement se mettre en communication, par télégramme ou par téléphone, avec le bureau de placement le plus rapproché, se renseignant sur les chances de placement dans le voisinage et tenant compte de tous les renseignements qui peuvent être nécessaires concernant l'ex-soldat lui-même; une copie de ces renseignements doit aussi être envoyée au bureau chef de la commission provinciale des soldats de retour du front.

7. Afin qu'une coopération plus étroite existe entre toutes les commissions des soldats de retour du front, il a été décidé, à la conférence interprovinciale tenue au mois d'octobre 1915, que toutes les commissions des soldats de retour du front seraient des sous-comités de la Commission des hôpitaux militaires; cette décision doit être maintenue, ces commissions devant être considérées comme des sous-comités du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile. Là où on le désire, le ministère du Rapatriement des soldats dans la vie civile devra payer une partie des frais d'administration de la Commission des soldats de retour du front.

8. Le ministère doit nommer dans chaque district un personnel rémunéré suffisant pour donner aux soldats passant dans ce district tous les renseignements nécessaires, et doit envoyer ces soldats de retour du front au bureau le plus rapproché de la Commission des soldats de retour du front. Tous ces fonctionnaires relèveront de la commission provinciale, et par ce fait, du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile.